

Les Relais communautaires (RECO) et les Comités d'animation communautaires (CAC) de Kalehe ont signé, le 23 août 2025, leur entrée en lice contre les exploitations et les abus sexuels (EAS) dans leurs aires de santé respectives à savoir Kalehe, Cigera et Ishovu lors d'une formation-sensibilisation animée par la Caritas Développement.

Trente délégués de trois aires de santé de Kalehe, de Cigera et d'Ishovu se sont réunis à Ihusi en territoire de Kalehe lors d'une formation-sensibilisation qui a porté sur le thème des violences sexuelles et basées sur le genre (V BG) avec une focalisation sur la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS). Cette formation a eu pour objectif de renforcer leurs capacités afin d'améliorer l'exécution des tâches et d'activités liées à la santé communautaire sous la supervision de l'infirmier titulaire (IT) responsable du centre de santé. De manière spécifique, il a été question d'insister ou d'apporter plus de lumière sur la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS).

Tout au long de la formation-sensibilisation, les membres des équipes cadres des centres de santé de Kalehe, de Cigera et d'Ishovu se sont étendus sur les points suivants: les facteurs et les causes de l'impunité des EAS, les seize formes des VBG selon la législation RD Congolaise, les EAS et les VBG reconnues comme un problème de santé publique, la stratégie de lutte conjointe des EAS et des VBG et enfin les principes directeurs des personnes travaillant avec les survivant (e)s des EAS et des VBG.

Pour que la matière prévue trouve un bon ancrage dans le chef de RECO et CAS présents à la formation (13 femmes et 17 hommes), il fallait tout d'abord circonscrire les vulnérabilités particulières dans le contexte des conflits armés. Il s'agit entre autre des facteurs ou des causes socio-culturelles, du dysfonctionnement des services judiciaires, etc. A titre d'illustration, la banalisation, l'ignorance de la loi, les fantasmes, les fausses croyances, la pauvreté, l'insécurité récurrente, ... sont autant des facteurs à la base de l'impunité des EAS.



Photo de famille

"*Dura lex, sed lex*" disent les latinistes, loi est dure mais c'est la loi, les seize formes de violences sexuelles ont été expliquées, visualisées et projetées à l'écran à l'intention des participants et des participantes. Les peines encourues prévues par le législateur RD Congolais ont été communiquées à

l'intention des invité (e) s. Le formateur et animateur de la séance a mis une emphase sur les EAS et les VBG comme étant un problème de santé publique du point de vue de la santé physique, de la santé reproductive, de la santé mentale et de la santé sexuelle.

Un mot a été placé pour rappeler l'"**Initiative conjointe**" qui a vu le jour dans l'année 2003 à la suite du constat de l'ampleur sans précédent des VBG en RD Congo. Cette initiative est **une conjugaison d'efforts poursuivant le même but**. C'est tout le travail effectué **en amont par l'Etat congolais, les agences du système des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les églises, la Société civile, les médias, les regroupements professionnels, etc.**

Les actions de l'"**Initiative conjointe**" sont: (a) la **dénonciation des VBG à grande échelle**, (b) la **mise sur pied des structures de prise en charge** des victimes/survivantes des VBG, (c) le fait de **rendre disponible les kits PEP**, (d) l'**appui logistique au bon déroulement des audiences foraines** des procès des viols massifs, (e) le **plaidoyer en vue de l'adoption par l'Assemblée nationale des deux lois du 20 juillet 2006 sur la répression des violences sexuelles**, (f) la **création des cliniques juridiques et des bureaux d'écoute**; et enfin (g) le **renforcement des capacités des intervenants dans le domaine des violences sexuelles**.



Référents PEAS de la Caritas Bukavu au siège administratif du territoire de Kalehe

Le dernier point abordé dans le cadre de la formation-sensibilisation a porté sur les principes directeurs des personnes travaillant avec les survivant(e)s des EAS et des VBG. D'abord, **à l'égard des survivant(e)s**, il faut assurer la sécurité des survivant (e) s et ceux ou celles qui les aident, garder la confidentialité des survivant (e)s, et en dernier lieu respecter la dignité des survivant(e)s. Ensuite, **à l'égard des intervenants**, il est obligatoire de s'assurer que l'intervenant n'a jamais été auteur, co-auteur ou complice d'une VBG et également de s'assurer que l'intervenant témoigne d'un comportement modèle ou exemplaire.

En marge de cette activité de formation-sensibilisation sur la prévention contre les EAS et les VBG, une séance de travail a eu lieu avec les points PEAS du projet urgence Wash financé par l'UNICEF. Ces points focaux PEAS sont issus des composantes Bureau central de la zone de santé (BCZS), Chefferie de Bukavu, jeunesse, médias, associations féminines, confessions religieuses, Fédération des entreprises du Congo (FEC) sous-noyau d'Ihusi/Kalehe, etc. Encore une fois, leurs rôles et leurs responsabilités ont été inscrits à l'ordre du jour dont: **(1)** aider à accéder aux mécanismes de signalement des plaintes/violations, **(2)** référer les cas des EAS et des VBG aux services professionnels de prises en charge, **(3)** participer aux procédures de prise en charge des survivant (e)s et **(4)** respecter la confidentialité.

Ihusi/Kalehe, le 23 août 2025,

Valéry KALUMUNA

Référent PEAS de la Caritas Développement Bukavu.

